

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Mille-Îles

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS (SI-02)

AVIS EST DONNÉ, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. c. I-13.3), à l'effet que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles a adopté, à sa séance ordinaire du 17 juin 2025, le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02).

Le Règlement est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2025 et il peut être consulté sur le site Internet du CSSMI au www.cssmi.qc.ca.

Donné à Saint-Eustache, ce 2^e jour du mois de juillet 2025.

La secrétaire générale,

M^e Marie-France Dion

www.cssmi.qc.ca

Québec 